

**LIGUE**

**BOURGOGNE**

**KARATE**

→ Dossier d'inscription

**Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1er Degré,  
spécialité Karaté et Disciplines Associées**

**Diplôme d'Instructeur Fédéral**

**Diplôme d'Animateur Fédéral**

## Lieu de formation

### **Dojo Régional Alain LE HETET**

Rue Sacha Distel, 21800 Chevigny Saint-Sauveur

Tél. : 03.80.43.87.49

Responsable formation : **Hervé DELAGE**

Coordonnateur de formation : **Franck PICARD**

[lbkarate@wanadoo.fr](mailto:lbkarate@wanadoo.fr)

Ou

[picardfrk@gmail.com](mailto:picardfrk@gmail.com)

## Équipe pédagogique

Sous l'égide d'Hervé DELAGE, **Elève de Senseï KASE**  
**Expert fédéral**  
**7<sup>ème</sup> DAN**  
**BEES 2<sup>ème</sup> degré**  
**D.U Préparation Physique et Sportive**



**Intervention de diplômés** BEES 1er et 2eme Degrés, préparation physique, professeurs d'EPS, STAPS, et divers professionnels du secteur des arts martiaux (yoseïkan budo, kung fu, arts martiaux vietnamiens...).

# Présentation du DAF

## « Diplôme d'Animateur Fédéral »

### Le DAF

Le DAF est un diplôme qui permet l'enseignement de façon strictement bénévole en pleine autonomie.

Son titulaire peut ouvrir des clubs au sein de la FFKDA.

Il peut exercer dans un club affilié FFKDA.

### La formation

#### **UF1- Pédagogie Élémentaire (10 heures)** *(équivalence du module A de l'UF1 du DIF)*

Etre capable :

- de structurer un cours : plan de cours ; pertinence du choix des exercices en fonction des objectifs visés ;
- d'assurer la sécurité des pratiquants ;
- d'avoir une attitude pédagogique adaptée : savoir accueillir ; savoir animer ; savoir communiquer ;
- de s'adapter à différents publics : enfants, adolescents, adultes, seniors.

#### **UF2 – Connaissances élémentaires de réglementation (4 heures)**

*(équivalence du module A de l'UF2 du DIF)*

Etre capable :

##### **1. Environnement institutionnel**

- de créer un club associatif, le gérer et l'affilier ;
- de connaître les règles d'hygiène, techniques et de sécurité.

##### **2. Environnement fédéral**

- de connaître les différentes instances fédérales : la fédération ; les ligues ; les comités départementaux ;
- de connaître les éléments de la réglementation sportive nécessaire pour préparer une compétition ;
- de connaître les éléments de la réglementation nécessaire pour préparer un élève au 1<sup>er</sup> Dan ;
- de connaître la filière de formation

## Organisation

Sur demande d'un ou plusieurs Présidents de département auprès du Président de ligue, soit l'équipe de formation de l'Ecole Régionale des Cadres se déplace et assure la formation dans un des départements de la ligue, soit des responsables départementaux de formation sont mis en place dans chaque département. Ces derniers agissent sous la responsabilité du Président de ligue et du responsable de l'Ecole Régionale des Cadres.

**Responsable de la formation :** Le responsable de l'Ecole Régionale des Cadres.

**Lieu :** Dans un des départements de la ligue dans laquelle le candidat est licencié.

**Durée de formation :** 14h de formation sur un weekend  
+ 3 participations à l'organisation de manifestations associatives  
+ 2 participations à des stages techniques d'experts fédéraux

## Evaluation

Afin d'obtenir le DAF, le candidat doit suivre intégralement la formation, réaliser les participations associatives et les stages prévus, et réussir l'évaluation : prestation pédagogique à partir d'un sujet tiré au sort et entretien individualisé portant sur la séance pédagogique.

*(Pas de notation : admis ou non admis)*

## Conditions d'admission

### Conditions d'accès :

- Age: 18 ans minimum
- Niveau technique: Ceinture noire 1<sup>er</sup> DAN
- Licence FFKDA de la saison sportive en cours
- Attestation de Formation aux Premiers Secours

Le candidat dépose son inscription auprès du responsable de l'Ecole Régionale des Cadres. Il s'acquiesce d'un droit d'adhésion à chaque inscription.

Le candidat non admis peut se représenter à d'autres sessions dans un des départements de sa ligue durant la même saison sportive.

## Ré-inscription

Le candidat non admis peut se représenter à d'autres sessions dans un des départements de sa ligue durant la même saison sportive.

## Homologation du diplôme

### **BORDEREAU DES RESULTATS SIGNE PAR :**

- le Président de ligue
- le Président de département (sauf DOM-TOM et IDF)
- le responsable de l'Ecole Régionale des Cadres

### **VALIDATION**

Envoi des résultats à la FFKDA (département formation) et délivrance du diplôme par la Fédération.

### **ARCHIVAGE**

Ligue et fichier central fédéral

## Tarifification

Tarif unique de 100 € pour toutes les Ecoles Régionales des Cadres.

La ligue peut décider de déduire le coût de l'AFA si le candidat a suivi cette formation.

## Diplôme de secourisme

*Certificat de Compétences de Citoyen de Sécurité Civile, Prévention et Secours civiques de niveau 1 obligatoire pour obtenir le DAF, le DIF ainsi que la partie commune et la partie spécifique du BEES 1<sup>er</sup> ou du BEES 2<sup>nd</sup> degré.*

- Formation assurée par un organisme public habilité ou par une association agréée
- Délivrance de l'attestation par l'organisme formateur
- Le B.N.S. Brevet National de Secourisme, l'AFPS ou le B.N.P.S. Brevet National des Premiers Secours restent également valables.



# **LIVRET DE FORMATION DIPLOME D'ANIMATEUR FEDERAL**

**Saison 2010/2011**

## **Ecole Régionale des Cadres**

Ligue : .....

Nom du responsable : .....

## **Stagiaire en formation**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

N° de licence : .....

# LIVRET DE FORMATION DIPLOME D'ANIMATEUR FEDERAL

Le présent livret atteste votre qualité de stagiaire dans une formation préparant au DAF, diplôme d'enseignement bénévole de la FFKDA.  
Il en récapitule les différentes étapes.

Certificat de secourisme

Licence de la FFKDA n° .....

1<sup>er</sup> dan de la FFKDA

N° du club .....

## SUIVI DE FORMATION

Présence à la formation : 14 heures

Prestation pédagogique : sujet tiré au sort

Entretien individualisé consécutif

1<sup>ère</sup> participation associative

2<sup>ème</sup> participation associative

3<sup>ème</sup> participation associative

1<sup>er</sup> stage d'expert fédéral

2<sup>ème</sup> stage d'expert fédéral

Date d'entrée en formation

.....

Le responsable de  
L'ERC de la ligue de

.....  
NOM Prénom

.....  
Signature

## Décision

**Admis**  
**Non admis**

Fait à

.....

Le ...../...../.....

Signature du  
responsable de l'ERC

# LIVRET DE FORMATION DIPLOME D'ANIMATEUR FEDERAL

## ATTESTATIONS DES PARTICIPATIONS A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES

Première manifestation

Libellé : .....  
Date et lieu : .....  
Organisateur : .....  
Responsabilité(s) assurée(s) par le stagiaire : .....  
Participation validée par l'organisateur Signature : .....

Seconde manifestation

Libellé : .....  
Date et lieu : .....  
Organisateur : .....  
Responsabilité(s) assurée(s) par le stagiaire : .....  
Participation validée par l'organisateur Signature : .....

Troisième manifestation

Libellé : .....  
Date et lieu : .....  
Organisateur : .....  
Responsabilité(s) assurée(s) par le stagiaire : .....  
Participation validée par l'organisateur Signature : .....

**Décision finale par le responsable de l'ERC de la ligue de .....**

**Validation des 3 participations associatives**

**NOM : ..... Prénom : .....**

**Signature : .....**

# LIVRET DE FORMATION DIPLOME D'ANIMATEUR FEDERAL

## ATTESTATIONS DES PARTICIPATIONS AUX STAGES D'EXPERTS FEDERAUX

Premier stage

Date et lieu : .....

Organisateur : .....

Nom de l'expert fédéral : .....

Participation validée par l'organisateur

Nom : .....Signature : .....

Second stage

Date et lieu : .....

Organisateur : .....

Nom de l'expert fédéral : .....

Participation validée par l'organisateur

Nom : .....Signature : .....

**Décision finale par le responsable de l'ERC de la ligue de .....**

**Validation des 2 participations aux stages d'experts fédéraux**

**NOM : ..... Prénom : .....**

**Signature : .....**

# Présentation du DIF

## « Diplôme d'Instructeur Fédéral »

### Le DIF

Le Diplôme d'Instructeur Fédéral permet d'enseigner bénévolement pour une durée illimitée et en pleine autonomie dans tout club affilié à la FFKDA.

La formation dispensée en Ecole Régionale des Cadres prépare aussi le candidat aux épreuves de la partie spécifique du BEES du 1<sup>er</sup> degré.

**Rappel :** Le titulaire du DIF candidat à la partie spécifique du BEES 1<sup>er</sup> degré peut demander la dispense de l'épreuve technique (Arrêté du 20 novembre 1996).

### La formation

**Durée :** 94 heures

UF	CONTENU	DUREE
UF1	Pédagogie	40 h
UF2	Environnement réglementaire, institutionnel et fédéral Communication	20 h
UF3	Anatomie - Physiologie – Biomécanique	10 h
<b>Participation associative</b>	Justifier de la participation : - à l'encadrement, l'organisation ou l'arbitrage des compétitions enfants ou adultes, combat ou kata, au niveau du département, de la ligue, interrégional ou national - aux stages d'experts organisés par la ligue, par le département ou par la fédération	24 h
<b>Evaluations</b>	Contrôle continu des connaissances dans les 3 unités de formation (UF) enseignées. Pour mémoire, il n'y a pas de contrôle terminal	
	<b>Total</b>	94 h

# LE DIF

## REFERENTIEL DE COMPETENCES

### UF 1 – PEDAGOGIE : (40 heures)

#### A. PEDAGOGIE ELEMENTAIRE (équivalent UF1 du DAF)

Etre capable :

- de structurer un cours :  
plan de cours ; pertinence du choix des exercices en fonction des objectifs visés ;
  - d'assurer la sécurité des pratiquants ;
  - d'avoir une attitude pédagogique adaptée ;
- savoir accueillir ; savoir animer ; savoir communiquer ;
- de s'adapter à différents publics ;  
enfants, adolescents, adultes, seniors.

*NB : Ce module est enseigné sous forme de mises en situation pédagogique à partir de connaissances théoriques*

#### B. PEDAGOGIE AVANCEE

Etre capable de :

- savoir construire le cours : définir son thème, son objectif principal et ses objectifs secondaires ;
- choisir des exercices appropriés et organiser leur progressivité ;
- donner des consignes claires et audibles ;
- animer des exercices sur place, en déplacements en ligne, avec des rotations, des changements de direction ;
- apporter les corrections globales et individuelles ;
- procéder à des évaluations intermédiaires et s'adapter ;
- gérer les situations imprévues ;
- savoir se placer par rapport aux élèves ;
- s'assurer d'être vu, entendu et compris par tous ses élèves.

*NB : Ce module reprend les éléments de la pédagogie élémentaire en les approfondissant avec des mises en situation plus poussées.*

#### C. PLANIFICATION D'UNE SAISON SPORTIVE

Etre capable de planifier ses cours à partir :

- de l'analyse du public concerné (niveau de pratique initial, condition physique...) ;
- des motivations et des objectifs de chacun (compétition, grades, etc...) ;
- du temps disponible (de l'enseignant, des assistants, des élèves et de la structure) ;
- de la logistique (nombre de salles, superficie, matériel pédagogique,...) ;
- des calendriers fédéraux.

## **D. ORGANISATION ET ANIMATION DE COURS POUR DIFFERENTS PUBLICS**

Etre capable de s'adapter aux publics :

- d'âges différents (enfants, adolescents, adultes, vétérans) ;
- de niveaux différents (débutants, avancés, confirmés) ;
- de motivations différentes (karaté sportif, karaté traditionnel, karaté défense, etc..) ;
- de personnes handicapées (handikaraté et karaté adapté).

## **E. EVALUATION ET ADAPTATION DE SA PROPRE ACTIVITE PEDAGOGIQUE**

Etre capable de :

- Evaluer son action en se fondant sur une auto-évaluation ainsi que sur des échanges avec les élèves et les dirigeants du club ;
- Analyser les résultats de cette action et en tirer un bilan ;
- Prendre en compte ce bilan pour adapter ou modifier son action.

## **UF 2 – ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE, INSTITUTIONNEL, FEDERAL - COMMUNICATION : (20 heures)**

### **A. CONNAISSANCES ELEMENTAIRES (équivalent UF 2 du DAF)**

Etre capable :

#### **1. Environnement institutionnel**

- de créer un club selon la loi de 1901, le gérer et l'affilier ;
- de connaître les règles d'hygiène, techniques et de sécurité ;

#### **2. Environnement fédéral**

- de connaître les différences instances fédérales : le niveau national, les ligue, les comités départementaux ;
- de connaître les éléments de la réglementation sportive nécessaires pour préparer une compétition ;
- de connaître les éléments de la réglementation nécessaires pour préparer un élève jusqu'au premier dan ;
- de connaître la filière de formation de la FFKDA.

### **B. CONNAISSANCES APPROFONDIES**

Etre capable :

#### **1. De créer et de gérer un club en se référant à des connaissances relatives à :**

- la création d'une association (statuts, démarches administratives) ;
- l'agrément sport ;
- l'assurance ;
- la gestion comptable (budget prévisionnel – comptabilité analytique – bilan) ;
- le respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- le contrôle médical de l'enseignement et de la pratique ;
- les responsabilités du dirigeant, de l'enseignant et de l'association.

#### **2. De faire fonctionner un club sous l'égide de la FFKDA en se référant à sa réglementation relative à :**

- l'affiliation et la prise de licence ;
- le fonctionnement des différentes instances fédérales ;

- la réglementation sportive des compétitions ;
- la CSDGE et la délivrance des grades ;
- l'organisation de manifestations.

### **3. De bien situer chaque diplôme dans la filière de formation et d'en connaître les prérogatives :**

- les diplômes fédéraux (DAF, DIF) ;
- les diplômes d'Etat (BEES1, BEES2).

*NB : Ce module B reprend les connaissances élémentaires de réglementation en les approfondissant avec des mises en situation plus poussées.*

## **C. COMMUNICATION**

Etre capable d'animer une réunion.

Etre capable de communiquer (écrit, oral, web...) :

- avec les instances publiques (DRDJS, DDJS, Conseil Régional, Conseil Général, collectivités locales...)
- avec les instances sportives (CROS, CDOS) ;
- avec les instances fédérales (fédération, ligue, comité départemental) ;
- avec les adhérents (pratiquants, parents...)
- avec les médias, essentiellement locaux et régionaux ;
- avec les partenaires financiers (sponsors...).

## **UF 3 – ANATOMIE – PHYSIOLOGIE - BIOMECANIQUE : (10 heures)**

Etre capable :

D'encadrer en toute sécurité pour le pratiquant, un échauffement, une séance, un cycle, en se référant à des connaissances relatives à :

- l'appareil locomoteur :
  - . système ostéo-articulaire ;
  - . système musculaire ;
  - . système nerveux.
- la physiologie de l'effort et de la récupération :
  - . système cardio-respiratoire ;
  - . filières énergétiques ;
  - . connaissances nutritionnelles de base.

*N.B. : Ces connaissances seront abordées sous une approche essentiellement fonctionnelle en lien avec la réalité de la pratique en club.*

## **PARTICIPATION AUX ACTIVITES FEDERALES : 24 heures**

*(Voir tableau suivant pour les dispenses)*

Dans le cadre de sa formation, le candidat participera à l'encadrement, l'organisation ou l'arbitrage des compétitions sportives ou manifestations organisées par le département ou la ligue ou participera aux stages d'experts fédéraux organisés par la ligue ou la fédération.

## Conditions d'admission

### Conditions d'accès :

- Age: 18 ans minimum
- Niveau technique: Ceinture noire 1<sup>er</sup> DAN
- Licence FFKDA de la saison sportive en cours
- Attestation de Formation aux Premiers Secours (Voir section DAF)

## Evaluation et validation

Sauf dérogation signée par le DTN, le DIF s'obtient uniquement dans les Ecoles Régionales des Cadres par la réussite à un contrôle continu des connaissances dans les 3 unités de formation (UF) enseignées.

Pour valider le DIF, le candidat doit être admis aux 3 unités de formation et justifier :

- d'un certificat de secourisme ;
  - du 1<sup>er</sup> dan ;
  - d'une participation associative ou a des stages d'experts d'une durée de 24 heures;
  - des dispenses et allègements prévues dans le cadre du règlement fédéral ;
  - de la licence sportive de la saison en cours.
- Aucune attestation de réussite ou de certification DIF ne sera délivrée par la FFKDA avant que toutes ces conditions soient remplies.

### Le jury plénier :

Les résultats sont validés en commission de délibération par le JURY PLÉNIER composé du :

- Président de la ligue (ou son représentant) qui préside le jury plénier ;
- Directeur technique de ligue ou son représentant ;
- Responsable de l'Ecole Régionale des Cadres.

## Tarification

Le tarif est UNIQUE dans toutes les Ecoles des Cadres Régionales : 250€

La ligue peut décider de déduire le coût de la formation DAF si le candidat au DIF a suivi préalablement cette formation et possède ce premier diplôme fédéral.

## DIF DISPENSES ET ALLEGEMENTS

UF	UF1 Pédagogie	UF2 Environnement réglementaire institutionnel et fédéral  Communication	UF3 Anatomie Physiologie Biomécanique	Participation associative
<b>Durée</b>	<b>40 heures</b>	<b>20 heures</b>	<b>10 heures</b>	<b>24 heures</b> <i>(forfait de 8 heures par manifestation départementale, de ligue ou nationale)</i>  La participation aux stages des experts fédéraux est prise en compte
<b>Dispenses totales ou partielles</b>	Allègement de 10 heures (module A de l'UF 1) pour les titulaires du DAF ou d'une licence 2 STAPS ou équivalent	Allègement de 4 heures (module A de l'UF 2) pour les titulaires du DAF et les présidents de club  Dispense complète de l'UF 2 pour les présidents de département et de ligue et pour les membres de l'équipe technique régionale	Dispense de l'UF 3 pour les médecins, kinésithérapeutes, infirmiers ainsi que pour les titulaires d'un diplôme paramédical, du tronc commun d'un brevet d'Etat ou d'un DEUG STAPS	Dispense complète - pour les arbitres, juges ou examineurs de passage de grade - pour les athlètes inscrits sur les listes espoir, jeune, sénior et élite - pour les titulaires du DAF



# **LIVRET DE FORMATION DIPLOME D'INSTRUCTEUR FEDERAL**

**Saison 2010/2011**

## **Ecole Régionale des Cadres**

Ligue : .....

Nom du responsable : .....

## **Stagiaire en formation**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

N° de licence : .....

# LIVRET DE FORMATION DIPLOME D'INSTRUCTEUR FEDERAL

Vous entrez dans une formation organisée en contrôle continu des connaissances. Le présent livret atteste votre qualité de stagiaire. Il doit comprendre au minimum les attestations (ou pièces justificatives admises en équivalence) correspondant aux différentes étapes de la formation du diplôme d'instructeur fédéral.

Certificat de secourisme

Licence de la FFKDA n° .....

1<sup>er</sup> dan de la FFKDA

N° du club .....

## SUIVI DE FORMATION

UF 1 - Pédagogie : 40 heures

UF 2 - Environnement réglementaire, institutionnel et fédéral : 20 heures

UF 3 - Anatomie, physiologie, biomécanique : 10 heures

Participation associative : 24 heures

Date d'entrée en formation

Le responsable de  
L'ERC de la ligue de

NOM Prénom

Signature

## Validations

UF1

UF2

UF3

Participation  
associative

Décision

Admis

Non admis

Fait à .....

Le ...../...../.....

Signature du responsable  
de l'ERC

# LIVRET DE FORMATION DIPLOME D'INSTRUCTEUR FEDERAL

## ATTESTATIONS DE DISPENSES ET D'ALLEGEMENTS

### ATTESTATIONS DE DISPENSES ET D'ALLEGEMENTS

UF1 Nature du  
justificatif :

UF2 Nature du  
justificatif :

UF3 Nature du  
justificatif :

### PARTICIPATION ASSOCIATIVE

**Dispense de 24 heures - Nature des justificatifs :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### VALIDATION

Nom du responsable de l'Ecole Régionale des Cadres de la ligue de.....  
NOM.....Prénom .....

Fait à ..... Le ...../...../.....  
Signature .....

# LIVRET DE FORMATION DIPLOME D'INSTRUCTEUR FEDERAL

## ATTESTATIONS DES PARTICIPATIONS A L'ENCADREMENT A L'ORGANISATION OU A L'ARBITRAGE DE MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES

1<sup>ère</sup> manifestation – organisateur : .....

Date, lieu et libellé : .....

Fonction exercée : .....

Nombre d'heures validées par l'organisateur : .....

Signature : .....

2<sup>ème</sup> manifestation – organisateur : .....

Date, lieu et libellé : .....

Fonction exercée : .....

Nombre d'heures validées par l'organisateur : .....

Signature : .....

3<sup>ème</sup> manifestation – organisateur : .....

Date, lieu et libellé : .....

Fonction exercée : .....

Nombre d'heures validées par l'organisateur : .....

Signature : .....

4<sup>ème</sup> manifestation – organisateur : .....

Date, lieu et libellé : .....

Fonction exercée : .....

Nombre d'heures validées par l'organisateur : .....

Signature : .....

**Décision finale par le responsable de l'ERC de la ligue de .....**  
**Validation des 24 heures aux participations associatives**  
**NOM : ..... Prénom : .....**  
**Signature : .....**

## ANNEXE

### Plan de séance pédagogique

**Thème :** .....

**Objectif principal du cours :** .....

**Élèves concernés :** ..... **Durée totale du cours...**

Objectifs poursuivis	Description de l'exercice	Organisation matérielle et consignes	Minutage
	<b>Salut</b> <b>Echauffement général</b>  <b>Echauffement spécifique</b>		
	<b>Partie principale</b>  <b>1<sup>er</sup> exercice :</b>  <b>2<sup>ème</sup> exercice</b>  <b>: Etc ...</b>		
	<b>Retour au calme</b>  <b>Salut</b>		

# L' ENSEIGNEMENT REMUNERE

BEES 1		
	Partie commune	Partie spécifique
<b>Centre d'inscription</b>	DDJS du lieu de résidence au plus tard 2 mois avant la date des épreuves	Service organisateur de la session au plus tard 2 mois avant la date des épreuves
<b>Pré-requis</b>	- avoir + de 18 ans - CSCPS 1 ou titre équivalent	- Partie commune ou titre équivalent - 1er dan depuis plus d'un an
<b>Epreuves</b>	<p><b>1 épreuve écrite</b></p> <p>comportant 2 questions faisant référence aux sciences biologiques et humaines</p> <p><b>1 épreuve orale</b> sur 3 thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le cadre institutionnel, socio-économique et juridique des APS</li> <li>- gestion, promotion et communication liées aux APS</li> <li>- l'esprit sportif</li> </ul>	<p><b>1 épreuve générale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecrit sur des questions générales et techniques</li> <li>- Oral sur l'environnement socio-économique et juridique, l'enseignement et la pratique, les statuts et les structures de la fédération délégataire et la réglementation sportive de la discipline</li> </ul> <p><b>1 Epreuve pédagogique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation et conduite de séance</li> <li>- Entretien avec le jury</li> </ul> <p><b>1 épreuve technique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 katas imposés</li> <li>- assauts à thème</li> <li>- assaut libre</li> </ul>
<b>Admission</b>	Moyenne égale ou supérieure à 10/20 sur l'ensemble des épreuves	Moyenne égale ou supérieure à 10/20 sur l'ensemble des épreuves. Le candidat peut conserver le bénéfice des épreuves acquises

BEES 2		
	Partie commune	Partie spécifique
<b>Centre d'inscription</b>	DDJS du lieu de résidence au plus tard 2 mois avant la date fixée pour l'examen et les épreuves	Service organisateur de la session au plus tard 2 mois avant la date fixée pour l'examen et les épreuves
<b>Pré-requis</b>	- Etre titulaire du BEES 1 depuis 2 ans au moins ou titre équivalent - CSCPS 1 ou titre équivalent	- Etre titulaire du BEES 1 depuis 2 ans au moins ou titre équivalent - CSCPS 1 ou titre équivalent - 2ème dan depuis au moins 1 an
<b>Epreuves</b>	<p><b>3 épreuves écrites</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- culture générale</li> <li>- Optimisation de la performance</li> <li>- formation de cadres ou promotion des APS</li> </ul> <p><b>3 épreuves orales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- environnement socio-économique et juridique du sport</li> <li>- situation rencontrées sur le terrain par le pratiquant avec références aux sciences biologiques et humaines</li> <li>- langue vivante</li> </ul> <p><b>1 épreuve au choix</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Oral de gestion</li> <li>- Entretien sur dossier</li> <li>- Traitement informatique de données</li> </ul>	<p><b>1 épreuve générale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecrit sur les aspects du haut niveau et la formation des cadres</li> <li>- Oral sur l'organisation et la réglementation nationale et internationale</li> </ul> <p><b>1 épreuve pédagogique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation et conduite de séance</li> <li>-Entretien avec le jury sur un rapport de stage</li> </ul> <p><b>1 épreuve technique</b></p> <p>analyse et méthodologie sur un sujet portant sur les assauts conventionnels, les assauts libres, les bunkai, les kata, les enchaînements ou l'évolution de la technique dans le kihon</p>
<b>Admission</b>	Moyenne égale ou supérieure à 10/20 sur l'ensemble des épreuves	Moyenne égale ou supérieure à 10/20 sur l'ensemble des épreuves. Le candidat peut conserver le bénéfice des épreuves acquises

- Le titulaire du DEUG STAPS est dispensé des épreuves de la partie commune du BEES 1er degré (arrêté du 30/11/92)
- Le titulaire d'une licence STAPS mention "entraînement sportif" est dispensé de l'épreuve générale et de l'épreuve pédagogique de la partie spécifique du BEES 1 er degré (art 20-arrêté du 30/11/92 modifié)
- Le titulaire d'une maîtrise STAPS es dispensé de la partie commune des BEES 1er et 2ème degré
- Le titulaire du DIF peut demander la dispense de l'épreuve technique de la partie spécifique du BEES 1
- Possibilité d'obtenir le tronc commun en contrôle continu des connaissances (se renseigner auprès des DRJS ou DDJS)
- Possibilité d'obtention du BEES 1 ou du BEES 2 via la VAE

## ARRETE DU 20 NOVEMBRE 1996

### Fixant les épreuves de la partie spécifique du brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1<sup>er</sup> degré option Karaté et arts martiaux affinitaires ou Taekwondo et disciplines associées.

**Art. 1<sup>er</sup>** : Le brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option karaté et arts martiaux affinitaires ou Taekwondo et disciplines associées, confère à son titulaire la qualification professionnelle nécessaire à l'initiation, l'animation, l'enseignement, l'organisation et la promotion du karaté, des arts martiaux affinitaires, du Taekwondo et des disciplines associées. Le diplôme porte la mention de l'option complétée, le cas échéant, par la mention de la spécialité, qui correspond à une discipline sportive déléguée au sens de l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 susvisée.

**Art. 2** : Toute personne désirant se porter candidate fournit un dossier comprenant, outre les documents prévus à l'article 7 de l'arrêté du 30 novembre 1992 modifié susvisé, les pièces suivantes

-une attestation de possession du grade de premier dan ou de niveau équivalent, au sens du décret du 2 août 1993 susvisé, signée du directeur technique national compétent ou de l'agent de l'Etat en faisant fonction, et précisant la date d'obtention du grade ainsi que l'art martial et la spécialité pratiqués. L'intéressé doit être titulaire du premier dan ou du niveau équivalent depuis au moins un an à la date de l'examen;

-une copie certifiée conforme du diplôme d'instructeur fédéral dans la discipline pratiquée pour le candidat désireux d'être dispensé de l'épreuve technique. Le candidat ne peut subir les épreuves que dans l'option et la spécialité figurant dans son attestation de grade.

**Art. 3** : L'examen comprend trois épreuves: générale, pédagogique et technique.

**A - Épreuve générale** (coefficient 4)

**1. Écrit** (durée : trois heures; coefficient 2)

Rédaction portant sur des questions générales et techniques dans l'option choisie.

**2. Oral** (préparation: trente minutes; exposé: trente minutes maximum; coefficient 2)

Interrogation à partir de quatre questions tirées au sort et portant sur :

-l'environnement socio-économique et juridique de la discipline ;

-l'enseignement et la pratique de la discipline ;

-les statuts et les structures de la fédération délégataire de la discipline.

-la réglementation sportive de la fédération délégataire de la discipline : compétition, arbitrage, les candidats dans les disciplines ne donnant pas lieu à compétition sont interrogés par tirage au sort sur un des trois premiers thèmes.

**B - Epreuve pédagogique** (coefficient 4)

1 - Présentation et conduite d'une séance portant sur la pratique de la discipline (préparation : une heure maximum, présentation : vingt minutes ; coefficient 3).

Le sujet est tiré au sort.

Le candidat organise, présente par écrit et conduit tout ou partie d'une séance d'initiation ou d'entraînement. Il est jugé sur le choix des outils didactiques, des méthodes pédagogiques et des attitudes d'enseignement.

Pendant la mise en situation pédagogique, le groupe d'élèves est constitué d'autres candidats à l'examen dans la même option, sauf impossibilité matérielle.

2 - Entretien avec le jury (durée : quinze minutes; coefficient 1)

L'entretien porte sur le déroulement de la séance pour permettre au candidat de justifier sa démarche pédagogique, d'effectuer l'analyse critique de la séance réalisée et d'exposer ses conceptions générales de l'enseignement de la discipline.

### **C - Épreuve technique**

(coefficient 4)

Démonstrations commentées de différentes formes d'entraînement et de techniques : les modalités de cette épreuve sont décrites dans les annexes I et II du présent arrêté.

le candidat ayant opté lors de l'inscription pour la dispense de l'épreuve technique ne peut revenir sur son choix.

**Art. 4 :** Toute note inférieure ou égale à 6 sur 20 obtenue à une épreuve peut être déclarée éliminatoire par le jury.

Le candidat ayant obtenu à l'ensemble des épreuves une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20, dès lors qu'il n'a pas de note éliminatoire, est déclaré admis.

**Art. 5 :** les membres du jury sont désignés conformément à l'article 10 de l'arrêté du 30 novembre 1992 modifié susvisé. Il peut être fractionné en groupes d'au moins deux membres pour évaluer les compétences des candidats.

**Art. 6 :** L'arrêté du 12 décembre 1994 fixant les épreuves de la partie spécifique du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option Karaté et arts martiaux affinitaires, est abrogé.

**Art. 7 :** Le délégué aux formations est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la République Française.

## **ANNEXE I**

### **KARATÉ ET ARTS MARTIAUX AFFINITAIRES**

#### **C - Épreuve technique (coefficient 4)**

**1** kata (coefficient 2) : Exécution de deux kata imposés par le jury dans la liste ci-après : cinq heian, tekki-shodan, bassai-dai, kanku-dai, jion, empi, ou les équivalents dans les autres styles ou arts martiaux affinitaires (coefficient 1).

**2** une ou plusieurs démonstrations commentées et application(s) avec un partenaire, d'une ou plusieurs techniques ou d'une ou plusieurs séquences, au choix du jury, de techniques extraites d'un des trois kata supérieurs suivants : tekki-shodan, bassai-dai, kanku-dai; ou les équivalents dans les autres arts martiaux (coefficient 1).

**3** Assauts à thèmes définis par le jury (coefficient 1) : Le candidat exécute les assauts conventionnels ou semi-conventionnels de la discipline ou du style pratiqué. Il réalise le ou les thèmes imposés par la démonstration et donne des explications.

**4** Assaut libre (durée : deux minutes ; coefficient 1)

Le candidat est évalué notamment sur son aisance au combat, la multiplicité des techniques employées et leur opportunité, l'efficacité des blocages et esquives, les feintes et le temps d'action et de réaction. Il n'est pas tenu compte des points marqués.

## VOS CONTACTS

Pour contacter la Ligue de Bourgogne de Karaté :

[lbkarate@wanadoo.fr](mailto:lbkarate@wanadoo.fr)

Service formation :

**Monsieur Hervé DELAGE**

Ou

**Monsieur Franck PICARD**

[picardfrk@gmail.com](mailto:picardfrk@gmail.com)



**FICHE D'INSCRIPTION**

**Formation au DIF et/ou préparation au B.E.E.S 1**

Saison 20 /20

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Portable :

Mail :

Discipline pratiquée : Style :

Club : Numéro du club :

Grade : Date d'obtention :

Nombre d'années de pratique : Autres disciplines pratiquées :

Votre diplôme scolaire ou universitaire le plus élevé :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Sans diplôme  | <input type="checkbox"/> CAP-CEP             |
| <input type="checkbox"/> BEPC - BEP    | <input type="checkbox"/> BAC                 |
| <input type="checkbox"/> BTS-DUT-DEUG  | <input type="checkbox"/> LIC-MAÎT            |
| <input type="checkbox"/> DOCT-DEA-DESS | <input type="checkbox"/> Autres (précisez) : |

Profession exercée :

Possédez vous ? :  A.F.A  D.A.F

Possédez-vous le tronc commun du B.E.E.S 1 ?  oui  non

Envisagez-vous de vous présenter au B.E.E.S 1 ?  oui  non

Exercez vous des responsabilités fédérales ?  oui  non

Si oui, à quel niveau ?  Club  Département  Ligue  National

Précisez laquelle :

**Réservé à la LIGUE**

Date de réception :